



**LYCEE PILOTE INNOVANT INTERNATIONAL  
DE JAUNAY- MARIGNY ex JAUNAY- CLAN (86130)**

Modalités de recrutement en classe de seconde

Les modalités de recrutement des élèves en classe de seconde sont propres au LP2i. Elles suivent un certain nombre d'étapes qui se font en parallèle tant au niveau du LP2i que du collège d'origine :

<b>Au Lycée Pilote Innovant International</b>	<b>Dans le collège d'origine</b>
<p><b>La fiche de candidature</b></p> <p>Récupérer le feuillet donnant le lien le <b>10 mars 2018</b> lors de la JPO ou, pour ceux qui ne peuvent pas venir à la JPO, la fiche est à retirer sur le site du lycée : <a href="http://www.lp2i-poitiers.fr">www.lp2i-poitiers.fr</a> rubrique « S'inscrire au LP2i »</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- A retourner au plus tard le <b>7 avril 2018</b></li></ul> <p><b>Courriers confirmation – motivation</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le LP2i adresse <b>fin avril</b> à tous les élèves ayant déposé une fiche de candidature, une demande de confirmation de candidature et une feuille pour son professeur principal</li><li>- Le candidat renvoie au LP2i, dès que possible et au plus tard le <b>11 mai 2018</b>, le courrier de confirmation de candidature accompagné de sa lettre de motivation qui servira de support à l'entretien</li><li>- <b>Le candidat transmet au plus vite la fiche d'avis à son professeur principal</b></li></ul> <p><b>Convocation – Entretien individuel</b></p> <p>Tous les élèves ayant confirmé leur candidature seront convoqués au LP2i soit le <b>23, 25, 30 mai ou 1<sup>er</sup> juin 2018</b> pour un <b>entretien individuel de 10 minutes</b>, face à un jury de 2 membres de l'équipe pédagogique.</p> <p><b>Pour info : critères de recrutement avec les % par rapport au total évalué pour année 2017.</b> <b>Sur un total de 600 points</b> : avis du professeur principal de 3<sup>eme</sup> (17%), dialogue à partir de la lettre de motivation (23%), connaissance des dispositifs de l'établissement (20%), projets et implication personnelle (milieux scolaire et/ou extrascolaire) (20%), critères particuliers (fratrie, santé, décrocheur, précoce...) (20%). NB : les critères évoluent au fil des années.</p> <p><b>Le LP2i adresse sa proposition de candidatures retenues à la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) de la Vienne.</b></p>	<p><b>Suivre la fiche « Conditions d'accès en seconde au LP2i »</b></p> <p><b>Saisie des vœux</b></p> <p>A faire de façon <b>OBLIGATOIRE</b> et selon la procédure classique dans chaque collège :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Placer le LP2i impérativement en vœu n°1.</b> Le nombre de places étant limité, seuls les vœux 1 sont pris en compte,</li><li>- <b>Toujours</b> mettre le lycée de secteur en dernier vœu au cas où les autres ne seraient pas retenus.</li></ul> <p><b>Avis du professeur principal</b></p> <p>Le professeur principal renvoie la fiche d'avis complétée en totalité au LP2i avant le 18 mai.</p> <p><i>Le LP2i souhaite accueillir et accompagner davantage d'élèves bénéficiant d'une bourse.</i></p>
<p>• <b>Commission d'affectation</b></p> <p><b>La décision d'affectation est prise par l'inspecteur d'académie après la commission d'admission.</b> Le candidat est déclaré : Admis, Refusé, ou Inscrit sur liste supplémentaire (avec un numéro d'ordre)</p>	
Le <b>LP2i</b> reçoit la liste des admis et envoie le dossier d'inscription aux familles.	Le <b>collège</b> reçoit la liste des refusés ou admis sur liste supplémentaire et informe les familles.